

# **10<sup>ème</sup> Rencontres Chiroptères Grand Sud**

**Le Teich (33) – 25 & 26 novembre 2017**

## **Atelier : Opération Refuge Chiro, synthèse et perspectives**

*Animateurs : Damien TROQUEREAU [DT] (GCA) & Camille LE GOUIL [CLG] (SFEPM)*

*Secrétaire : Thomas Ruys (GCA)*

*De 18h10 à 19h15, en salle multimédia.*

DT énonce le plan général du déroulement de la séance (synthèse nationale et régionale pour l'Aquitaine, difficultés, perspectives) mais les deux animateurs souhaitent installer des échanges avec le public présent afin de recueillir les témoignages et expériences de chacun.

CLG rappelle le fonctionnement global des Refuges Chiro :

- Idée de départ du Groupe Mammalogique Breton (GMB) déclinée au niveau national par la SFEPM ;
- Les différents objectifs (sensibilisation, connaissance, conservation, ...) ;
- Les cibles visées (grand public propriétaire, gestionnaires, collectivités, ...) ;
- Les différents outils (convention, panneaux, lettre de liaisons entre propriétaires, ...).

## **Bilans**

---

### **Pour le bilan national :**

- 715 refuges fin 2016 ; + 8 en 2016 par rapport à 2015

Le fonctionnement se fait en relai local avec la SFEPM qui coordonne au niveau national.

Rappel : La liste régionale des refuges est gérée par les bénévoles ou les salariés d'une structure. Ce mode de fonctionnement dépend de la structuration en région.

### **Pour le bilan régional :**

En Aquitaine : 22 refuges en 2016, + 6 en 2016 par rapport à 2015. L'essentiel de ces refuges se trouve dans les Pyrénées-Atlantiques du fait de l'impulsion d'une personne salariée de sa structure, qui a développé des conventions en local.

En Poitou-Charentes : l'intérêt pour l'opération refuge Chiro est récent mais exponentiel avec 220 refuges répertoriés !

En Languedoc-Roussillon : animation faible (environ 10 refuges) mais il existe une envie de monter en puissance et d'utiliser cet outil.

En Pays-de-la-Loire : montée en puissance avec le PNA, de nombreux refuges existent (chiffre ?) notamment grâce au GMB présent en Loire-Atlantique.

Provence-Alpes-Côte-D'azur : environ 35 refuges, adossés à la politique de développement du PRAC. Ces refuges sont plutôt installés dans des collectivités (exemple : PNR Luberon). La convention du refuge est utilisée comme une première approche pour aller plus loin dans la conservation et la gestion.

Corse : les conventions sont signées pour des sites à enjeux, pas forcément pour des sites « tout venant ».

**D'une manière générale**, les conventions sont utilisées de différentes manières, de la sensibilisation grand public à la convention de gestion sur des sites à enjeux.

Dans le cadre d'une convention pour gestion avec un Conservatoire d'Espaces Naturels, une convention tripartite est possible (propriétaire, CEN, SFPEM). Dans ce cas, deux avantages existent : les données sont entrées dans une base de données publiques (donc référencées) et si un problème de gestion est à déplorer, la convention est là pour faire foi sur les différents devoirs des signataires.

## **Quelles peuvent être les difficultés ?**

---

Au niveau national :

- Mauvais fonctionnement des remontées de données/bilans : à harmoniser pour faciliter la remontée au niveau régional puis national ?
- Vision des refuges et des objectifs différentes en fonction des régions et des structures
- Absence d'un cadre de fonctionnement : un cadre ouvert avec la possibilité d'ajouter des annexes pour moduler la convention générale serait peut-être à réfléchir (cf. actions à mettre en place).

Au niveau régional :

- Les refuges ne sont pas valorisés : absence de communication
- Méconnaissance de la démarche chez les bénévoles
- Animation chronophage en plus des démarches de signatures des conventions et absence de lien entre propriétaires et association locale
- Problème de contenu dans la convention : parfois un peu trop pointu ce qui limite le champ d'action et apparaît comme une contrainte (obligation ?) pour le propriétaire.

## **Perspectives**

---

Amélioration de la coordination nationale : plus de temps dévolu par la salariée de la SFPEM

Amélioration de la vie du réseau :

- Feuille de liaison avec l' « Arche des Chiro » ;
- Cartographie en ligne des refuges gérés par la SFPEM (courant 2018) ;
- Réalisation de journées d'échanges régionales entre propriétaires (exemple : réalisé en 2017 en Picardie) ;
- Mise à jour des outils et réimpression de plaquettes, panneaux, ... ;  
Doit-on créer un réseau social dédié ?

Une des valorisations possibles serait de distinguer les refuges qui souhaitent être identifiés dans un but de communication et de publicité, exemple une chambre d'hôte (ce qui reste un cas marginal). Dans tous les cas, la future cartographie en ligne des refuges ne divulguera pas les coordonnées des propriétaires de refuges (cf. loi informatique et liberté – CNIL).

Exemples en Aquitaine des perspectives :

- Intégration de l'identification de l'opération refuge chiro au site web du GCA
- Articles dans la lettre d'information « Chiro'Note »
- Développement de relais départementaux ?
- Animation dans les refuges : exemple domaine de la Frayse, dans un camping en 2018...
- Chantiers bénévoles de construction de gîtes artificiels

- Rencontres entre propriétaires

### **Actions à mettre en place**

---

Plusieurs partenaires font remarquer qu'il existe un problème dans les logos pour des conventions multipartenaires.

- Une solution serait de mettre en avant les partenaires locaux puis le partenaire national.

Donner de la souplesse dans l'écriture de la convention. Une remarque souligne le fait que le mot « convention » n'est peut-être pas le plus approprié (confusion avec les conventions des CEN), il pourrait être remplacé par le mot « charte ». De même les « engagements » demandés pourraient être revus en « recommandations ».

Donner la possibilité à un propriétaire de « modifier » l'outil de communication afin d'être plus en phase avec la ligne éditorial du propriétaire, notamment lorsqu'il s'agit d'un département souhaitant passer ses Espaces Naturels Sensibles en refuge Chiro (une sorte de labellisation).

Mettre une fiche annexe qui décrit l'habitat et pas seulement le bâti. Un refuge peut très bien être des cavités ou un boisement. Cette distinction est floue, voire absente, à l'heure actuelle.

En annexe, il est à prévoir également d'indiquer : les coordonnées GPS du refuge, un fond de carte IGN, des photographies des lieux, les propositions éventuelles d'aménagements... L'objectif est de faire des recommandations plus précises aux propriétaires et surtout qu'elles soient adaptées.